RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Cosne Cours sur Loire

Nièvre · Bourgogne

OUVERT DU LUNDI AU VENDREDI

COMMUNIQUE DE PRESSE

ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
« Sécheresse – Eté 2019 »

VILLE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE

Suite à l'état de sécheresse de l'été 2019 survenu à Cosne-Cours-sur-Loire, au phénomène de déshydratation des sols et à ses conséquences sur les habitations, la Commune ouvre un dossier de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Les personnes sinistrées sont invitées à déposer auprès du service des affaires juridiques de la mairie un dossier composé d'une lettre précisant les désordres apparus sur leur habitation ainsi que des photographies.

Par ailleurs, elles peuvent dès à présent déclarer le sinistre auprès de leur assureur.

Cosne-Cours-sur-Loire, le 15 octobre 2019.

Le Maire,
Michel VENEAU.

MAIRIE de COSNE-COURS-SUR-LOIRE (Nièvre)

Adresser votre courrier à Monsieur Le Maire :
Hôtel de Ville - Place du Docteur Jacques Huyghues des Étages - B.P. 123 COSNE COURS SUR LOIRE CEDEX 58206
TÉL 03 86 26 50 00 - *FAX 03 86 26 50 16* - http://www.mairie-cosnesurloire.fr - E-mail : cosne@mairie-cosnesurloire.fr